



REUNION DU BUREAU SYNDICAL

DU 14 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU

Présents et excusés : Voir liste jointe.

Nombre de membres du Bureau : 15

En raison de la crise sanitaire, et du rétablissement de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est ramené à 1/3 des membres du Bureau.

Quorum : 5

Nombre de présents : 8

Participaient à la réunion :

- Monsieur MIALON, Responsable technique SBL,
- Mme TOURGON, Responsable administrative SBL.

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents et passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du bureau du 17 février 2022

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2. Diverses conventions de groupement de commande

a. Groupement de commande pour travaux à JOZE

Des travaux AEP doivent être réalisés à Joze (Route de Vichy), en même temps que les travaux d'assainissement prévus par la mairie de Joze.

Le montant du projet AEP de travaux s'élève à **87 000 € HT**

Ci-dessous l'estimatif du groupement de commande :

-	TRANCHE 1 :	
	• Travaux eaux usées :	182 000 € HT
	• Travaux eaux pluviales :	40 000 € HT
	• Travaux Eau potable :	43 500 € HT
-	TRANCHE 2 :	
-	Travaux eaux usées :	236 000 € HT
-	Travaux eaux pluviales :	7 500 € HT
-	Travaux Eau potable :	43 500 € HT

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et la commune de Joze, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux d'assainissement sera lancée par le SIAEP de la Basse Limagne (coordonnateur du groupement de commandes).

Le Bureau doit délibérer afin de :

- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Autoriser le président à lancer la consultation.

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

b. Groupement de commande pour travaux à MOISSAT

Des travaux AEP doivent être réalisés à Moissat (Route de Pironin), en même temps que les travaux d'assainissement prévus par la mairie de Moissat.

Le montant du projet AEP de travaux s'élève à **240 000 € HT**

Ci-dessous l'estimatif du groupement de commande :

- | | |
|--|--------------|
| • Travaux eaux usées : | 335 000 € HT |
| • Travaux eaux pluviales : | 46 000 € HT |
| • Travaux réseaux secs : | 82 000 € HT |
| • Aménagement voirie Chemin de RAcoi : | 17 500 € HT |
| • Travaux Eau potable : | 240 000 € HT |

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et la commune de Moissat, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux d'assainissement sera lancée par le SIAEP de la Basse Limagne (coordonnateur du groupement de commandes).

Le Bureau doit délibérer afin de :

- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Autoriser le président à lancer la consultation

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3. TRAVAUX – VALIDATION DES PROJETS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°5 (AC SBL-SIAREC) :

Dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés sur la commune de PONT DU CHATEAU, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus. Le montant du projet s'élève à 98 000 € HT.

- **PONT DU CHATEAU – Chemin du Chambon Ouest : 455 m conduite + 17 branchements 98 000 € HT**

Le Bureau doit donc délibérer afin d'autoriser le lancement de la consultation pour ce chantier à l'aide de l'accord cadre travaux (SBL-SIAREC).

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4. TRAVAUX – VALIDATION DES PROJETS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°4 (AC SBL) :

Dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés sur la commune de BORT L'ETANG (La Gravière) et de SEYCHALLES, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus. Le montant du projet s'élève à 97 000 € HT.

- **BORT L'ETANG – La Gravière : 380m de conduite : 37 000 € HT**
- **SEYCHALLES – RD 104 : 205m de conduite + 18 branchements : 60 000 € HT**

Le Bureau doit donc délibérer afin d'autoriser le lancement de la consultation pour ces chantiers à l'aide de l'accord cadre travaux (SBL).

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

5. TRAVAUX – CHOIX DU TITULAIRE ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°1 (AC SBL-SIAREC) :

Une consultation a été lancée pour les travaux d'alimentation en eau potable prévus à :

- CHAURIAT – Rue de Chantemerle et rue des Ruliades : 585 m conduite + 2 branchements :
- PONT DU CHATEAU – Chemin du Carrosse : 1005 m conduite + 23 branchements

Le syndicat a consulté les 5 attributaires de l'accord-cadre SBL-SIAREC pour un marché subséquent N°1.

Après analyse des offres par le technicien du Syndicat, les résultats ont été présentés en séance.

C'est l'offre de ROBINET qui est la mieux-disante, avec un montant de 349.135,95 € HT

Le Bureau doit donc délibérer afin d'autoriser le Président à signer le marché subséquent AC SBL/SIAREC MS1

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

6. TRAVAUX – CHOIX DU TITULAIRE ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°3 (AC SBL-SIAREC) :

Une consultation a été lancée pour les travaux d'alimentation en eau potable prévus à :

- **VERTAIZON – Rue Henri Noyer (RD4) – Rue d'Heyrand : 180 m conduite + 32 branchements**

Le syndicat a consulté les 5 attributaires de l'accord-cadre SBL-SIAREC pour un marché subséquent N°3.

Après analyse des offres par le technicien du Syndicat, les résultats ont été présentés en séance.

C'est l'offre de ROBINET qui est la mieux-disante, avec un montant de 85.584,95 € HT.

Le Bureau doit donc délibérer afin d'autoriser le Président à signer le marché subséquent AC SBL-SIAREC MS3

Observations :

Mr RUET : les prix du ml n'ont quasiment pas augmenté par rapport au précédent AC.

Mr MIALON : actuellement, les entreprises ont énormément de mal à chiffrer les chantiers, à cause du coût des matières premières. Entre le moment où le devis est signé et le moment où le chantier est réalisé cela peut avoir beaucoup augmenté.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

7. VALIDATION CHOIX DE LA SOLUTION POUR AGRANDISSEMENT TEMPORAIRE DES LOCAUX :

Suite aux questions posées lors du dernier Bureau, nous avons fait des demandes de devis auprès de plusieurs fournisseurs de modules, pour de l'achat ou de la location.

Les devis pour l'achat des modules sont d'environ 16 000 € HT, montage compris.

Le devis le plus intéressant pour la location est celui d'ARMODULE, qui prévoit la location pour 300 € HT/mois, ainsi que les frais de montage (1000 € HT) et de démontage (650 € HT).

Cela nous permettra d'accueillir dans l'ancienne salle de réunion réaménagée le nouveau technicien du SIA Morge et Chambaron, ainsi que notre animateur Contrat Territorial.

Et cela nous laisse un peu plus de temps pour concevoir un projet d'agrandissement des locaux dans les 2 ans à venir.

Après étude de ces différentes propositions, nous vous proposons :

La location d'un ensemble de 2 constructions pour une surface totale d'environ 30 m2 chez ARMODULE, pour un montant de 300 € HT/mois.

Le Bureau doit donc délibérer afin de donner son accord et d'autoriser le Président à signer le devis correspondant.

Observations :

Aucune observation.

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

8. Questions diverses

- **Contrat territorial** :

Le dossier est relancé avec l'aide de la DDT auprès de la chambre d'agriculture et Limagrain. Le recrutement est relancé et les candidats ont été rencontrés. On recruterait la candidate, qui serait libre au 15 mai. On va lui faire une proposition de salaire. Ça sera un contrat de projet.

Si la personne n'est plus intéressée, on proposera le poste au candidat, en lui demandant s'il peut être disponible début juillet.

On a fait la demande de subvention auprès de l'AELB pour le suivi qualité, et on va bientôt déposer la demande pour l'animation.

On s'est également mis d'accord sur la convention de répartition financière entre les 4 syndicats.

- **Embauche d'un technicien par le SIA Morge et Chambaron :**

Le syndicat va embaucher un technicien au 1^{er} juin. Il s'agit d'un ancien agent Semerap.

- **Subvention des associations :**

Cela concerne la somme recueillie par la redevance humanitaire 2021 (13 500 €). Monsieur DAUPHANT a contacté plusieurs associations en lien avec la guerre en Ukraine : aide aux réfugiés, envoi d'aide sur place...

Monsieur DAUPHANT fait la présentation des 3 associations entre lesquelles nous partagerions la somme totale.

(le Syndicat tient les coordonnées des associations à disposition des personnes qui seraient intéressées).

Proposition d'une clé de répartition :

- Apart : 9000 €
- Collectif Lempdais : 1500 €
- Faceco : 3000 €

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- **Journal du Syndicat :**

Mr le Président doit rencontrer l'imprimeur car le coût du papier a augmenté. Ils vont nous faire un nouveau devis.

Il faudra également reprendre contact avec la société Adrexo pour voir s'ils font toujours la distribution.

Madame NENOT demande comment nous pourrions modifier la 1^{ère} page pour bien différencier les différents numéros. Quelques idées :

- Réduire l'édito,
- Modifier la photo du pont,
- Mettre un article en 1^{ère} page (fond humanitaire Ukraine),
- Modifier la couleur du fond...

Concernant les articles, le prochain numéro concernera les moyens de réduire la consommation. On peut donner les principales dépenses et mettre en face des moyens de les réduire.

Comme Semerap ne fera plus de journal de l'eau, nous pourrions utiliser notre journal pour informer nos usagers des travaux dans les communes... On pourra mettre un petit article sur notre participation financière en faveur de l'Ukraine. On peut également prévoir des petits points d'information sous forme d'encart « le saviez-vous ? ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

A JOZE, le 14/04/2022

Le Président,

René LEMERLE

